Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Surveillance des prix SPR

Andrea Zanzi 25 août 2022

Observation des tarifs appliqués aux comptes bancaires en Suisse

2ème édition

Numéro du dossier : PUE-453-117/5

PUE-D-2E8B3401/22

Table des matières

1 Point de départ 3
2 Démarche de l'observation du marché 3
3 Résultats de l'observation du marché 4
3.1 Accessibilité et transparence des informations relatives aux frais bancaires 4
3.2 Observation des frais 4
3.2.1 Frais d'ouverture de compte 4
3.2.2 Frais de tenue du compte 4
3.2.2.1 Comptes d'épargne et 3A 4
3.2.2.2 Comptes de libre passage 5
3.2.2.3 Comptes salaire 5
3.2.2.4 Comptes dépôt titres 7
3.2.3 Frais de fermeture 7
3.2.4 Frais de transfert 8
4 Les néo-banques – des nouveaux acteurs sur le marché 10
5 Commentaire des résultats 11
5.1 Marché tendanciellement en concurrence, mais… 11
5.2 Tendance à l'augmentation des frais bancaires 12
5.3 Frais de fermeture de compte et de transfert de titres : la pomme de discorde 12
5.3.1 Entraves au changement de banque 12
5.3.2 Les frais de transfert de titres sont-ils admissibles ? 13
5.3.3 Disproportion entre les prestations et les obligations découlant du contrat 13
5.3.4 Premières mesures entreprises 13
5.3.5 Quelle perspective ? 14
6 Conclusion 14
Annexe 1 : Liste des banques de l'échantillon de l'observation du marché 16
Annexe 2 : Frais de tenue d'un compte dépôt titres en 2015 et en 2021 17
Annexe 3 : Frais de fermeture des comptes et de la relation bancaire en 2015 et en 2021 21

1 Point de départ

En 2015, le Surveillant des prix a publié un premier rapport relatif à son observation du marché des tarifs pratiqués par un échantillon de banques suisses. Malgré l'existence d'un contexte concurrentiel[1], qui devrait conduire à une compétition élevée dans l'offre de services bancaires à des prix de plus en plus attrayants, la Surveillance des prix est chaque année appelée à répondre à plusieurs dizaines de plaintes concernant des tarifs appliqués aux services financiers.

Les buts de cette nouvelle édition du rapport restent de fournir un état des lieux des frais appliqués aux opérations de base liées à un compte bancaire en Suisse, de vérifier si les informations relatives aux frais sont facilement accessibles au public et transparentes et enfin de montrer l'évolution des frais par rapport à 2015.

Les informations sur les frais bancaires ont été collectées entre le deuxième et le troisième trimestre 2021. Nous ne pouvons pas exclure que certaines banques aient entre-temps modifié leurs tarifs. Toutefois, l'objectif de ce rapport n'est pas de mettre chaque banque sous la loupe, mais de fournir un aperçu général de la situation. La modification éventuelle de certains tarifs ne change donc pas les conclusions générales de ce rapport.

2 Démarche de l'observation du marché

Les frais :

- Les frais d'**ouverture** (lors de la souscription, à l'ouverture d'un nouveau compte) ;
- Les frais de **tenue** du compte ;
- Les frais de **fermeture** (frais de dossier pour la fermeture définitive d'un compte) ;
- Les frais de **transfert** (frais engendrés pendant la transaction).

Les services (comptes) :

- **Compte salaire :** Compte pour le versement du salaire et la gestion des transactions courantes ;
- **Compte épargne :** Compte de dépôt d'argent, rapportant un intérêt plus élevé par rapport au compte salaire et ne pouvant généralement pas être utilisé pour des paiements directs ;
- **Compte dépôt titres :** Compte pour le dépôt, l'achat et la vente de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) ;
- **Compte de libre passage** : Compte permettant de maintenir le capital de prévoyance (2ème pilier) en cas d'interruption de l'activité lucrative ;
- **Compte 3A** : Compte de prévoyance individuelle privée.

L'échantillon :

Le nombre d'instituts bancaires actifs en Suisse étant très élevé, il a été décidé, pour cette analyse, de limiter l'observation des tarifs à un échantillon de 32 banques suisses garantissant les services « retail » de base aux petits comptes (voir liste complète dans l'annexe 1). Il s'agit :

- des 24 banques cantonales ;
- des deux grandes banques suisses (UBS, Credit Suisse) ;
- de la banque Raiffeisen (Berne) ;
- de PostFinance ;
- d'autres instituts tels que la banque Cler (précédemment banque Coop), la banque Migros, la Bâloise Bank SoBa et la Banque Valiant.

La majorité de la population résidant en Suisse possède au moins un compte bancaire actif dans l'une de ces banques. L'observation des tarifs appliqués par ces banques devrait ainsi fournir un cadre représentatif de la situation en Suisse.

[1] A la fin 2020, la Suisse comptait exactement 243 banques sur son territoire selon les données de l'Office fédéral de la statistique : Banques en Suisse | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

La démarche :

a) Etat des lieux des tarifs des banques de l'échantillon par le biais d'informations présentées sur les sites Internet ;
b) Demande de confirmation écrite desdits tarifs adressée aux banques.

Les informations sur les frais bancaires ont été collectées entre le deuxième et le troisième trimestre 2021. Nous ne pouvons pas exclure que certaines banques aient entre-temps modifié leurs tarifs.

3 Résultats de l'observation du marché

3.1 Accessibilité et transparence des informations relatives aux frais bancaires

Comme déjà constaté dans l'observation menée en 2015, dans la majorité des cas, les prix des services observés étaient consultables sur les sites Internet des banques. Il faut toutefois remarquer que, comme dans d'autres secteurs (télécommunications, assurances, etc.), les instituts bancaires ont davantage tendance à proposer des paquets de services regroupés, ce qui peut rendre la recherche des tarifs appliqués à chaque service utilisé singulièrement (*stand alone*) quelque peu compliquée.

En 2015, nous avions observé que les tarifs appliqués au transfert de titres vers un autre institut et, dans une moindre mesure, les tarifs appliqués à la clôture de compte, n'étaient pas toujours affichés sur le site Internet des banques et que pour obtenir le détail des frais, il était souvent nécessaire de prendre contact directement avec les banques. Les actions entreprises par le Surveillant des prix dans le domaine des frais bancaires ont permis d'amener plus de transparence sur ces frais. Depuis 2015, les banques cantonales de Bâle Campagne, de Glaris, de Schaffhouse et d'Uri, ainsi que le Credit Suisse et UBS ont introduit les informations concernant les frais pour le transfert des titres dans la documentation accessible aux clients.

Nous pouvons ainsi affirmer que de manière générale, les frais que nous avons observés sont facilement accessibles et transparents. Cet aspect prend encore plus d'importance si nous le mettons en relation avec le fait que plus d'un tiers des banques observées ont introduit des numéros de téléphone payants (0844) pour les services de help desk offerts à leurs clients.[2]

3.2 Observation des frais

3.2.1 Frais d'ouverture de compte

Comme précédemment constaté dans la première observation des frais, presque tous les instituts de notre échantillon ne facturent aucun frais pour l'ouverture des cinq types de compte que nous avons observés. Ceci est cohérent avec la stratégie d'acquisition de nouveaux clients, dans le cadre d'un marché en concurrence. Nous observons que depuis 2015, seul la banque cantonale d'Argovie a introduit une taxe de 30 francs pour l'ouverture de compte de libre passage.

3.2.2 Frais de tenue du compte

3.2.2.1 Comptes d'épargne et 3A

Dans l'observation de marché de 2015, aucune banque de notre échantillon d'observation n'appliquait de frais de tenue des comptes d'épargne et 3A. A l'exception de la seule Berner Kantonalbank, laquelle a introduit un montant annuel pour la tenue du compte d'épargne de 4 francs, la situation est restée inchangée en 2021. En effet, ces comptes ne génèrent presque pas de frais administratifs pour les banques.

[2] Source: Observation de la Surveillance des prix (15 mars 2022).

3.2.2.2 Comptes de libre passage

Dans l'observation de marché de 2015, aucune banque de notre échantillon d'observation n'appliquait de frais de tenue de compte de libre passage. Depuis la dernière observation, on constate qu'**un tiers environ des banques de notre échantillon ont introduit un montant annuel de 36 francs** :

Banques	**Frais de tenue de compte de libre passage**
Appenzeller Kantonalbank	CHF 36
Banca dello Stato del Canton Ticino	CHF 36
Banque Cantonale Neuchâteloise	CHF 36
Thurgauer Kantonalbank	CHF 36
Urner Kantonalbank	CHF 36
Credit Suisse	CHF 36
Postfinance	CHF 36
Schaffhauser Kantonalbank	CHF 36
St. Galler Kantonalbank	CHF 36
UBS	CHF 36

Tableau 1 : Banques qui depuis 2015 ont introduit des frais annuels de tenue d'un compte de libre passage

3.2.2.3 Comptes salaire

Comme déjà observé en 2015, la plupart des instituts appliquent des frais pour la tenue des comptes salaire. Seul 3 (-1 par rapport à 2015) des 32 instituts de notre échantillon ne facturent rien. Les autres banques appliquent des frais compris entre 8 et 90 francs par an (en 2015 : entre 5 et 84 francs par an). L'utilisateur de ce type de compte a ainsi la possibilité de choisir entre plusieurs offres, à des prix différents[3]. A certaines conditions, la tenue des comptes salaires peut devenir gratuite (par exemple pour les jeunes, les clients qui ont un contrat hypothécaire avec la banque ou qui possèdent une fortune supérieure à un certain montant) ou ces frais peuvent être réduits (par exemple, pour les clients qui n'utilisent que l'e-banking).

[3] Pour les clients qui ne résident pas en Suisse, les frais de tenue du compte sont souvent plus élevés.

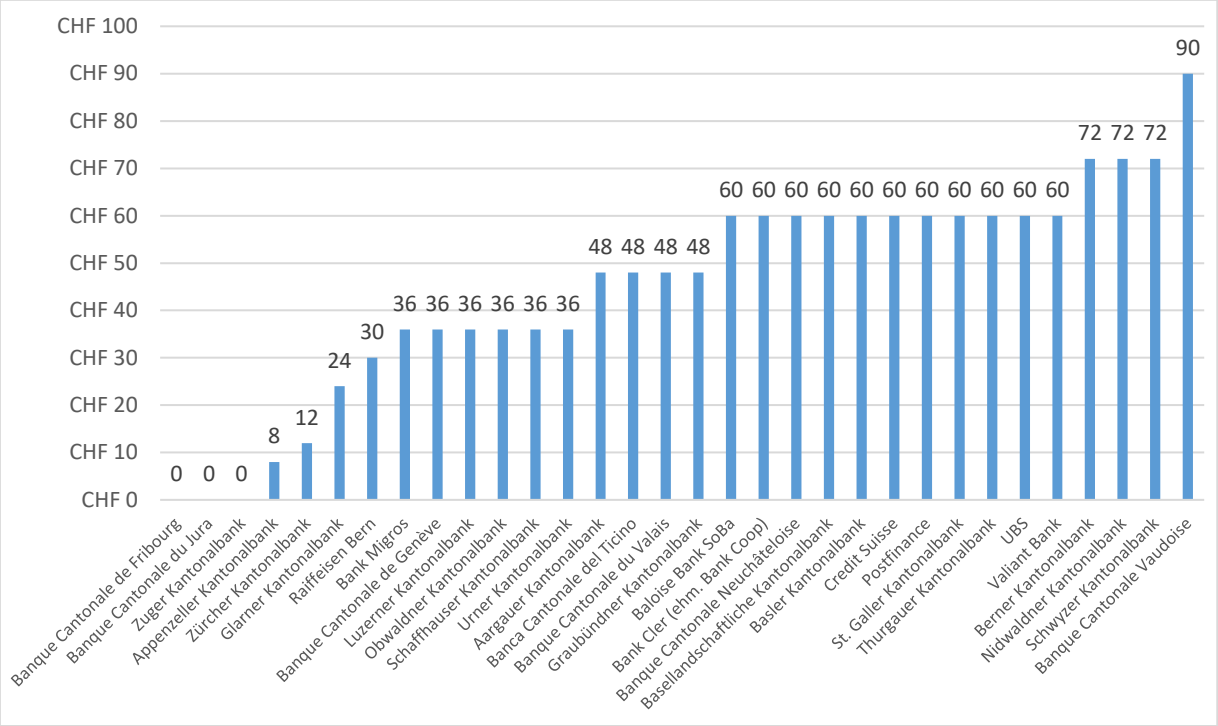

Graphique 1 : Les frais annuels de tenue d'un compte salaire

La comparaison entre les frais annuels des comptes salaire en 2015 et en 2021 montre **une tendance à l'augmentation desdits frais**.

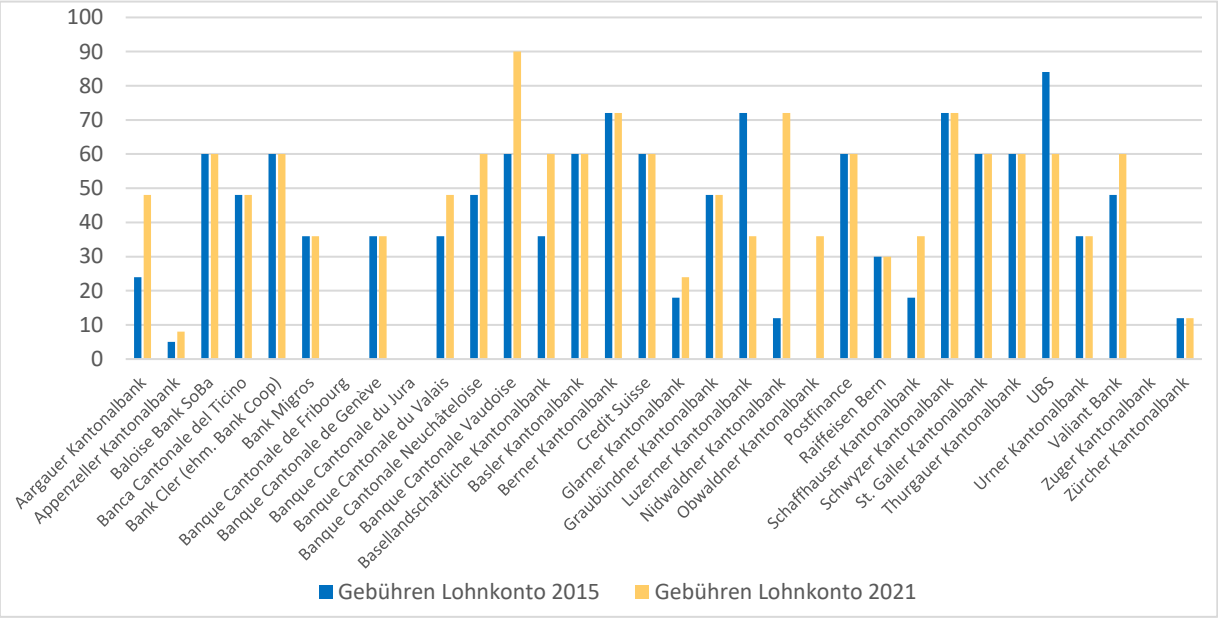

Graphique 2 : Comparatif des frais annuels de tenue d'un compte salaire (2015 vs 2021)

Par rapport à 2015, seules deux banques ont baissé leurs frais annuels de tenue de compte salaire. La Luzerner Kantonalbank a réduit ses frais de moitié, approchant ainsi le groupe des banques les moins chères de notre échantillon. La banque UBS a réduit ses frais de près de 30%, passant ainsi de la plus chère (avec le Credit Suisse dans l'observation 2015) à la médiane de l'échantillon d'observation.

Banques	Frais pour la tenue des comptes salaire 2015	Frais pour la tenue des comptes salaire 2021	Variation en CHF	Variation en %
Luzerner Kantonalbank	CHF 72	CHF 36	-CHF 36	-50%
UBS	CHF 84	CHF 60	-CHF 24	-29%

Tableau 2 : Banques qui depuis 2015 ont baissé les frais de tenue de compte salaire

Par contre, un tiers environ des instituts de notre échantillon d'observation ont augmenté leurs frais annuels de tenue de compte salaire. Les augmentations observées varient largement d'une banque à l'autre, en terme de valeur (de CHF 3.- à CHF 90.- par année), ainsi qu'en pourcentage (de 25 % à 500 % par année).

Banques	Frais pour la tenue des comptes salaire 2015	Frais pour la tenue des comptes salaire 2021	Variation en CHF	Variation en %
Aargauer Kantonalbank	CHF 24	CHF 48	CHF 24	100%
Appenzeller Kantonalbank	CHF 5	CHF 8	CHF 3	60%
Banque Cantonale du Valais	CHF 36	CHF 48	CHF 12	33%
Banque Cantonale Neuchâteloise	CHF 48	CHF 60	CHF 12	25%
Banque Cantonale Vaudoise	CHF 60	CHF 90	CHF 30	50%
Basellandschaftliche Kantonalbank	CHF 36	CHF 60	CHF 24	67%
Glarner Kantonalbank	CHF 18	CHF 24	CHF 6	33%
Nidwaldner Kantonalbank	CHF 12	CHF 72	CHF 60	500%
Obwaldner Kantonalbank	CHF 0	CHF 36	CHF 36	--
Schaffhauser Kantonalbank	CHF 18	CHF 36	CHF 18	100%
Valiant Bank	CHF 48	CHF 60	CHF 12	25%

Tableau 3 : Banques qui depuis 2015 ont augmenté les frais de tenue du compte salaire

3.2.2.4 Comptes dépôt titres

En ce qui concerne les frais de tenue d'un compte dépôt titres, on observe que si en 2015 encore trois instituts ne facturaient rien (la Banque Cantonale du Jura, la Banque Cantonale Neuchâteloise et PostFinance), en 2021, seul la Banque Cantonale du Jura offre gratuitement ce service.

La grande majorité des banques imposent des frais calculés en pourcentage de la valeur des titres déposés sur le compte. Généralement ces tarifs incluent une base de frais minimale parfois définie par une échelle dégressive, sur laquelle le pourcentage calculé sur la valeur du dépôt diminue avec l'importance du compte. Ces frais peuvent se justifier partiellement pour la couverture des charges générées par les activités de middle/back office liées à la tenue en portefeuille des titres (par exemple, paiement des dividendes et des coupons, gestion des split, des fusions et des liquidations, reporting, etc.).

L'annexe 2 présente un tableau comparatif entre les frais de tenue d'un compte dépôt titres en 2015 et en 2021. On observe une claire tendance à l'augmentation de ces frais. En effet, **environ les deux tiers des instituts de notre échantillon de comparaison ont augmenté leurs frais depuis 2015**.

3.2.3 Frais de fermeture

Le tableau de l'annexe 3 affiche les frais de fermeture de compte des banques de l'échantillon observé, ainsi que les frais de cessation totale de la relation avec l'institut en 2015 et 2021.

La moitié environ des banques de notre échantillon (17/32) ne facturent aucun frais de fermeture de compte. L'Aargauer Kantonalbank et la Graubündner Kantonalbank, qui en 2015 appliquaient encore des charges de fermeture de compte, ont entre-temps décidé de renoncer à ces frais. Au contraire, l'Obwaldner Kantonalbank et la Zuger Kantonalbank, pour lesquelles en 2015 la fermeture de tous les comptes était gratuite, ont entre-temps introduit des frais de fermeture des comptes.

Pour les comptes *salaire,* 22 % (2015 : 25 %) des instituts imposent des frais de fermeture compris entre 10 et 20 francs. Pour les comptes *épargne,* nous observons que les banques qui appliquent

des frais de fermeture sont passé de 28 % (2015) à 37 %. Dans ce cas, les frais de fermeture sont compris entre 3 et 20 francs.

En ce qui concerne le compte *3A*, la Luzerner Kantonalbank et l'Obwaldner Kantonalbank se sont ajoutés à la liste des cinq banques qui appliquaient déjà en 2015 des frais de fermeture. Nous remarquons que ces frais sont compris entre 3 et 100 francs.

En 2015, à l'exception de la Banque Cantonale du Jura (12 francs), aucune banque ne facturait de frais pour la fermeture du compte *dépôt titres*. A noter toutefois que cette banque n'applique pas de frais de tenue du compte de dépôt. La Banque cantonale de Genève a entre-temps introduit un montant pour la fermeture de compte de 200 francs. Le nombre aussi limité d'instituts qui demande des charges pour la fermeture de ce type de compte est, probablement, lié au constat que les banques appliquent déjà des charges extrêmement élevées sur le transfert de titres vers une autre banque.

En cas de cessation totale de la relation avec la banque, les quatre instituts suivants continuent à appliquer les mêmes frais qu'en 2015 : la Banca dello Stato del Canton Ticino (50 francs), la Banque Cler (ex. Banque Coop, 20 francs), la Nidwaldner Kantonalbank (20 francs) et la Valiant Bank (15 francs). L'Obwaldner Kantonalbank (100 francs) et la Luzerner Kantonalbank (20 francs) se sont maintenant ajoutées à cette liste. En contrepartie, la Luzerner Kantonalbank a renoncé aux frais de fermeture des comptes salaire (20 francs) et épargne (20 francs).

3.2.4 Frais de transfert

S'agissant du transfert de positions liquides (compte *salaire*, *épargne, 3A* et *libre passage*), les observations de 2015 sont confirmées : les banques ne facturent généralement que des frais de quelques francs au maximum.

En ce qui concerne le *transfert de titres* vers une autre banque, la situation est totalement différente. En effet, les banques facturent généralement un *flat fee* assez important pour le transfert de chaque position.

Le graphique 3 compare *les frais de transfert des titres suisses* en 2015 et en 2021 :

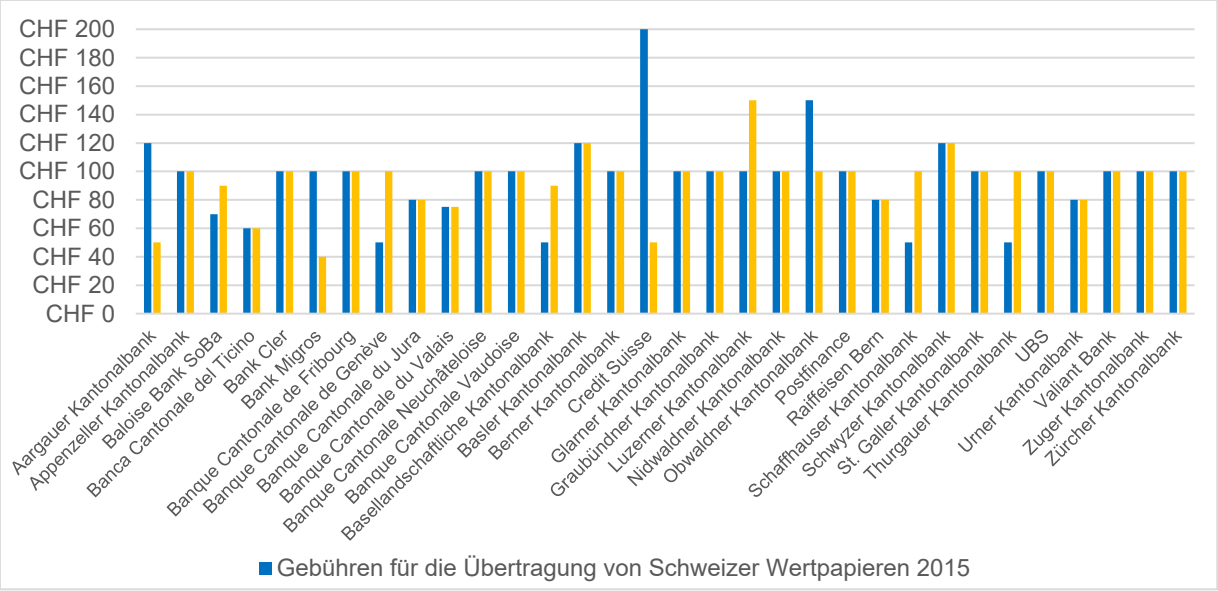

Graphique 3 : Frais de transfert de titres suisses vers une autre banque (prix minimal) en 2015 et en 2021

En 2015, les frais de transfert de chaque titre suisse étaient compris entre 50 et 200 francs[4] avec une forte convergence vers les 100 francs. Dans la nouvelle observation, nous constatons que les frais de transfert sont compris entre 40 et 150 francs. La convergence vers les 100 francs est inchangée. Dans le cas du transfert physique d'un titre, ces frais peuvent devenir beaucoup plus élevés.

[4] Nous ne prenons en compte que le transfert, sans livraison physique. A noter que certaines banques pratiquent des prix différents pour les titres électroniques ou physiques.

Les deux-tiers des banques de notre échantillon (22) n'ont pas modifié leurs frais depuis 2015. Les quatre banques suivantes ont baissé leurs frais de transfert de titres suisses :

Banque	Frais de transfert de titres suisse 2015	Frais de transfert de titres suisse 2021	Variation 2015-2021	Variation en %
Aargauer Kantonalbank	CHF 120	CHF 50	-CHF 70	-58%
Bank Migros	CHF 100	CHF 40	-CHF 60	-60%
Credit Suisse	CHF 200	CHF 50	-CHF 150	-75%
Obwaldner Kantonalbank	CHF 150	CHF 100	-CHF 50	-33%

Tableau 4 : Banques qui depuis 2015 ont baissé les frais de transfert de titres suisses

Depuis 2015, six banques ont augmenté leurs frais de transfert de titres suisses. En passant de 100 à 150 francs par transfert de titres, la Luzerner Kantonalbank est maintenant la banque avec le tarif le plus cher de notre échantillon de comparaison.

Banque	Frais de transfert de titres suisse 2015	Frais de transfert de titres suisse 2021	Variation 2015-2021	Variation en %
Baloise Bank SoBa	CHF 70	CHF 90	CHF 20	29%
Banque Cantonale de Genève	CHF 50	CHF 100	CHF 50	100%
Basellandschaftliche Kantonalbank	CHF 50	CHF 90	CHF 40	80%
Luzerner Kantonalbank	CHF 100	CHF 150	CHF 50	50%
Schaffhauser Kantonalbank	CHF 50	CHF 100	CHF 50	100%
Thurgauer Kantonalbank	CHF 50	CHF 100	CHF 50	100%

Tableau 5 : Banques qui depuis 2015 ont augmenté les frais de transfert de titres suisses

Le graphique 4 compare les *frais de transfert des titres étrangers* en 2015 et en 2021 :

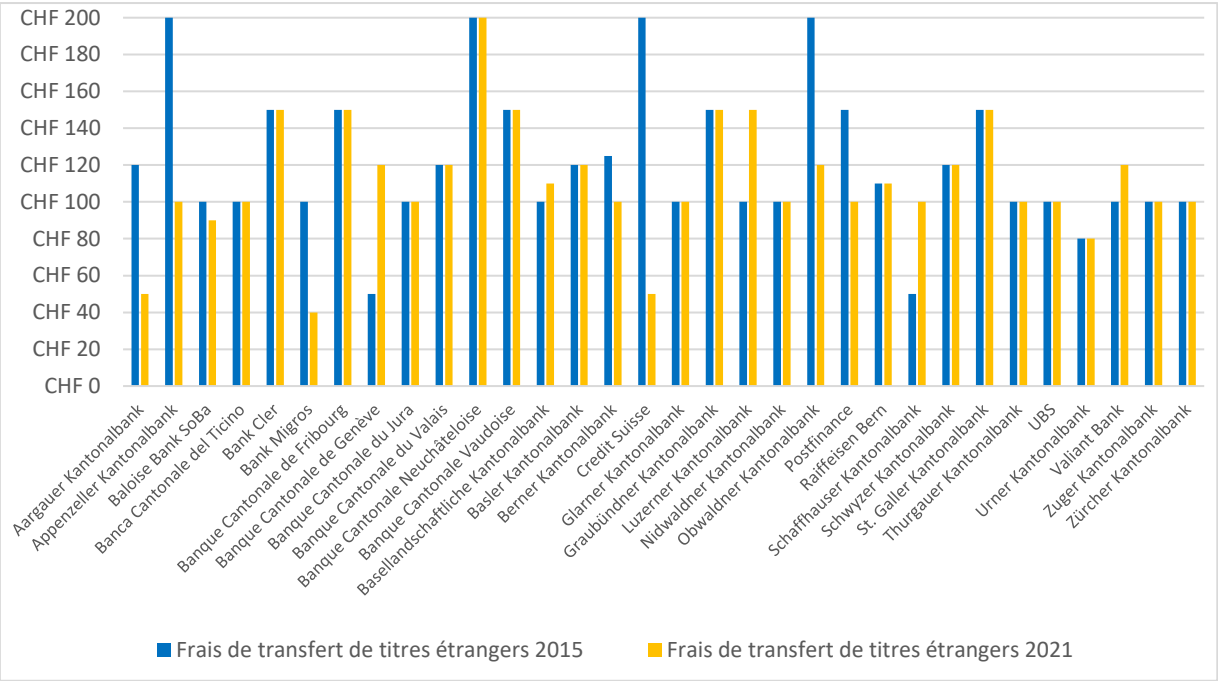

Graphique 4 : Frais de transfert de titres étrangers vers une autre banque (prix minimal) en 2015 et en 2021

En 2015, les frais de transfert de chaque titre étranger étaient compris entre 50 et 200 francs[5] avec une forte convergence vers les 100 francs. Dans la nouvelle observation, nous constatons que le seuil minimal a baissé à 40 francs. La moitié des banques facturent un montant égal ou inférieur à 100 francs par transaction. 7 instituts réclament une somme égale ou supérieure à 150 francs par transaction. Il a été relevé que certains instituts imposent des frais plus élevés aux titres étrangers et que dans le cas du transfert physique d'un titre, ces frais peuvent devenir beaucoup plus élevés.

Le 60 % des banques de notre échantillon (19) n'ont pas modifié leurs frais depuis 2015. Les huit banques suivantes ont baissé leurs frais de transfert de titres étrangers :

Banque	Frais de transfert de titres étrangers 2015	Frais de transfert de titres étrangers 2021	Variation 2015-2021	Variation en %
Aargauer Kantonalbank	CHF 120	CHF 50	-CHF 70	-58%
Appenzeller Kantonalbank	CHF 200	CHF 100	-CHF 100	-50%
Baloise Bank SoBa	CHF 100	CHF 90	-CHF 10	-10%
Bank Migros	CHF 100	CHF 40	-CHF 60	-60%
Berner Kantonalbank	CHF 125	CHF 100	-CHF 25	-20%
Credit Suisse	CHF 200	CHF 50	-CHF 150	-75%
Obwaldner Kantonalbank	CHF 200	CHF 120	-CHF 80	-40%
Postfinance	CHF 150	CHF 100	-CHF 50	-33%

Tableau 6 : Banques qui depuis 2015 ont baissé les frais de transfert de titres étrangers

Depuis 2015, cinq banques ont augmenté leurs frais de transfert de titres étrangers. En passant de 50 à 120 francs par transfert de titres, la Banque Cantonale de Genève a introduit l'augmentation la plus importante.

Banque	Frais de transfert de titres étrangers 2015	Frais de transfert de titres étrangers 2021	Variation 2015-2021	Variation en %
Banque Cantonale de Genève	CHF 50	CHF 120	CHF 70	140%
Basellandschaftliche Kantonalbank	CHF 100	CHF 110	CHF 10	10%
Luzerner Kantonalbank	CHF 100	CHF 150	CHF 50	50%
Schaffhauser Kantonalbank	CHF 50	CHF 100	CHF 50	100%
Valiant Bank	CHF 100	CHF 120	CHF 20	20%

Tableau 7 : Banques qui depuis 2015 ont augmenté les frais de transfert de titres étrangers

Selon le nombre de titres qui composent le portefeuille, les frais de transfert peuvent atteindre jusqu'à plusieurs centaines, voire des milliers de francs. Il a aussi été relevé que certains instituts facturent des frais plus élevés pour les titres étrangers et que dans le cas du transfert physique d'un titre, ces frais peuvent devenir beaucoup plus élevés.

Nous considérons que les frais de transfert d'un portefeuille de titres vers un autre institut et, dans une moindre mesure, les frais de clôture de compte, peuvent constituer une entrave à la concurrence en limitant la mobilité de la clientèle qui voudrait transférer ses propres avoirs vers une autre banque.

4 Les néo-banques – des nouveaux acteurs sur le marché

Ces dernières années, nous avons observé l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché bancaire suisse: les *néo-banques*. De quoi s'agit-il ? Les néo-banques sont des établissements financiers, en principe sans filiales bancaires et conseillers, qui proposent des comptes en ligne avec cartes de paiement, permettant aussi le retrait d'argent en distributeur automatique. Les néo-banques mettent à disposition de leurs clients une application sur smartphone qui peut proposer des prestations sous forme

[5] On ne considère que le transfert, sans livraison physique. A noter que certaines banques pratiquent des prix différents pour les titres électroniques ou physiques.

entièrement numérique à leur clientèle. Les néo-banques offrent généralement des services limités par rapport aux banques classiques, mais simplifiés et moins chers.

Nous relevons plusieurs différences concernant l'étendue des prestations : les néo-banques n'ont pas le droit de proposer de crédits à leurs clients et d'autoriser les découverts. Elles ne permettent habituellement pas le dépôt d'espèces et offrent un service à la clientèle réduit. Enfin, les néo-banques ne fournissent que des services financiers très limités. Par exemple, elles ne proposent pas encore de services complexes.

Ces dernières années, nous avons observé la naissance des néo-banques suivantes, ayant leur siège en Suisse :

- CSX (Credit Suisse) ;
- Neon ;
- Yapeal ;
- Yuh (Swissquote et Postfinance) ;
- Zak (Banque Cler).

Nous avons constaté que les néo-banques sont souvent meilleur marché que les instituts bancaires classiques. Selon notre observation, la plupart des néo-banques suisses ne facturent aucun frais pour l'ouverture d'un compte, aucun frais mensuel pour la tenue d'un compte privé de base et aucun frais pour la fermeture d'un compte. A noter que fréquemment, une carte de débit est aussi offerte gratuitement. Certaines néo-banques proposent plusieurs modèles tarifaires, selon le type de produit choisi. Avec l'augmentation des prestations offertes, il arrive qu'un montant mensuel soit facturé.

Les néo-banques sont généralement plus attrayantes pour les transactions en devises étrangères. En effet, elles proposent souvent des cours plus avantageux et des frais de conversion des devises inférieurs par rapport à la plupart des banques classiques.

L'étendue limitée des services et l'absence d'un véritable service de conseil font que, pour de nombreux clients des banques suisses classiques, les néo-banques ne représentent pas une véritable alternative. Cependant, les néo-banques peuvent s'avérer être une option intéressante pour les clients qui ont une affinité pour le numérique et qui sont attentifs aux coûts, pour ceux qui souhaitent gérer leur carte et leur compte bancaire via une application, ainsi que pour ceux qui veulent utiliser leurs services à l'étranger, en raison des cours plus avantageux. Enfin, un compte auprès d'une néo-banque, essentiellement gratuit, peut aussi s'avérer avantageux pour les clients qui veulent maintenir leur relation avec une banque classique.

Sans avoir déclenché une révolution sur le marché bancaire suisse, nous considérons que l'arrivée des néo-banques a contribué à une relative augmentation de la concurrence dans ce secteur, notamment pour les clients qui ont besoin d'un service *light*. Nous ne pouvons donc que saluer l'arrivée de ces nouveaux acteurs sur le marché et nous réjouir de la poursuite du développement de ce secteur.

5 Commentaire des résultats

5.1 Marché tendanciellement en concurrence, mais…

Tout d'abord, nous confirmons, comme déjà en 2015, que la plupart des conditions nécessaires à la réalisation d'un marché en concurrence parfaite sont satisfaites. En effet, un grand nombre d'instituts offrent des services très semblables, à des prix très variés. Nous avons aussi constaté une amélioration de l'accessibilité et de la transparence des informations sur les produits et les prix, en particulier au niveau des frais de fermeture et de transfert des titres. De plus, l'arrivée des néo-banques sur le marché a amené encore plus de dynamisme dans le segment des clients qui n'ont besoin que des services les plus basiques. Néanmoins, les frais de transfert d'un portefeuille de titres vers un autre institut et, dans une moindre mesure, les frais de clôture de compte, peuvent constituer une entrave à la concurrence en limitant la mobilité de la clientèle qui voudrait transférer ses propres avoirs vers une autre banque (pour plus de détails voir le point 5.3).

5.2 Tendance à l'augmentation des frais bancaires

Dans les dernières années, nous avons constaté une tendance à l'augmentation des frais, en particulier ceux relatifs à la tenue de compte. Un tiers environ des banques observées ont introduit un montant pour la tenue de compte de libre passage (encore gratuit en 2015) et augmenté les frais de tenue de compte salaire. En ce qui concerne les frais de tenue d'un compte dépôt titres, nous observons qu'environ les deux tiers des instituts de notre échantillon de comparaison ont augmenté leurs frais depuis 2015. Seule la Banque Cantonale du Jura offre encore gratuitement ce service. En ce qui concerne les frais de transfert de titres et de fermeture de compte, nous relevons que malgré les prises de position du Surveillant des prix et les mesures entreprises par le SECO (voir point 5.3), il y a encore plusieurs banques qui ont gardé inchangés leurs frais ou qui ont même procédé à une augmentation.

En élargissant notre observation à d'autres frais prélevés par les banques, nous constatons aussi que, de manière générale, il y a une tendance à augmenter les frais (par exemple les frais des safes, les frais pour le prélèvement au guichet et les frais de tenue de compte pour les Suisses qui résident à l'étranger) ou à en facturer de nouveaux, jusqu'alors inexistants (par exemple, les services d'assistance téléphonique payante et l'introduction du taux d'intérêt négatif sur les dépôts dépassant une certaine valeur).

L'une des raisons souvent invoquées par les banques suisses pour justifier l'augmentation des frais est celle de pallier la baisse continue de leurs marges sur intérêt. S'il est indéniable que la situation des taux d'intérêt a pu partiellement éroder les marges des banques ces dernières années, nous observons toutefois que généralement, les résultats de la plupart des banques ont été plutôt positifs. **Nous nous attendons donc à ce que, de manière cohérente, les banques procèdent à la réduction des frais facturés à leurs clients, dès que la situation des taux d'intérêt se sera normalisée**.

5.3 Frais de fermeture de compte et de transfert de titres : la pomme de discorde

5.3.1 Entraves au changement de banque

Lors de l'ouverture d'un compte, ou d'un dépôt, les éventuels frais de fermeture et de transfert de titres ne sont pas forcément au centre des préoccupations; en tout cas, ils ne sont que rarement décisifs. C'est la raison pour laquelle les clients ne lisent souvent pas en entier les publications parfois volumineuses concernant les frais bancaires. Nous constatons toutefois que les frais de fermeture de compte et de transfert de titres – pour les clients qui détiennent un portefeuille de valeurs mobiliers – peuvent représenter une entrave à la possibilité de passer facilement d'une banque à une autre. En effet, en raison d'un niveau de frais trop onéreux, un client pourrait renoncer à migrer vers un institut offrant de meilleures conditions. Cette entrave prend plus d'envergure dans le cadre de portefeuilles composés d'un nombre élevé de titres et dans certains cas particuliers, mais relativement répandus, tels que ceux de la séparation des biens lors d'un divorce, de la liquidation d'une société ou encore de la transmission d'un héritage, pour lesquels le transfert de titres vers une autre banque peut s'avérer être une véritable nécessité. Il ne faut pas oublier que dans les banques suisses, il y a plusieurs centaines de milliers de clients privés avec des portefeuilles de titres. L'impact de ces frais peut ainsi potentiellement concerner un très grand nombre de personnes pour une valeur totale estimée par la Surveillance des prix à plusieurs dizaines de millions de francs.

Récemment, nous avons par exemple observé le cas d'une banque qui a décidé de suspendre de manière unilatérale sa collaboration avec les gérants de fortune indépendants (GFI). Pour continuer à bénéficier du service de leur GFI, les clients de cette banque étaient obligés de transférer leur portefeuille de titres vers un autre institut, en payant les frais de transfert ordinaires pour chaque ligne du portefeuille. Les alternatives proposées par la banque consistaient à reprendre la gestion des fortunes des clients concernés par cette mesure ou à transférer le portefeuille de titres dans une autre banque à choix contre des frais de transfert légèrement réduits. Les clients qui avaient décidé de transférer leur portefeuille dans une autre banque de leur choix étaient confrontés à des frais pouvant atteindre plusieurs dizaines de milliers de francs. Suite à l'intervention du Surveillant des prix, le SECO est maintenant en charge de la problématique.

5.3.2 Les frais de transfert de titres sont-ils admissibles ?

Comme mentionné dans l'excursus juridique du rapport publié en 2015, le contrat de dépôt constitue un contrat mixte combinant des éléments *du dépôt* (cf. art. 472 ss. du code des obligations [CO]) et du *mandat* (art. 394 ss. CO).[6] Du point de vue du droit des contrats, l'admissibilité des frais de transfert de papiers-valeurs d'une banque à l'autre doit être examinée. En vertu de l'art. 475 al. 1 CO, les banques sont tenues de restituer en tout temps au client les papiers-valeurs ou de transférer ceux-ci à un tiers conformément à ses indications. Une partie de la doctrine, dont l'avis est toutefois contesté, considère que les frais de transfert de dépôt ne sont en principe pas valables[7]. En Allemagne, la Cour suprême fédérale (Bundesgerichtshof, BGH) a d'ailleurs rendu une décision allant dans ce sens[8].

5.3.3 Disproportion entre les prestations et les obligations découlant du contrat

Si la question sur l'inadmissibilité des frais de transfert des titres reste encore ouverte, il est en revanche certain que ces frais doivent demeurer modestes, sans quoi ils seraient aussi extrêmement problématiques du point de vue du droit de la concurrence.

Lors de l'observation des frais bancaires menée en 2015, les contacts informels entretenus avec quelques banques de l'échantillon observé ont fait ressortir que ces coûts sont généralement d'ordre administratif et causés par le processus d'acheminement du paiement entre les différents acteurs concernés (intermédiaires financiers, back office et banques dépositaires). Souvent ces frais avaient été définis simplement sur la base des prix appliqués par la concurrence. Ces informations n'ont toutefois pas fourni d'éléments suffisants pour déterminer si les frais de transfert de titres pratiqués par les banques suisses sont légaux.

Le Surveillant des prix relève que le montant des frais de transfert semble inapproprié, tout particulièrement comparé aux courtages appliqués à l'achat et à la vente de titres à travers des plateformes de négoce, telles par exemple Swissquote (à partir de 9 francs), PostFinance (à partir de 15 francs) ou Migros (40 francs, flat fee). Il est important de souligner que généralement les courtages couvrent aussi les frais des analystes financiers qui fournissent aux clients des conseils sur l'achat ou la vente de titres. Ainsi, si, par exemple, à travers le service E-Trading de PostFinance, l'achat pour 1000 francs d'actions d'un titre coté à la bourse Suisse coûtait 15 francs en frais de courtage, le transfert de cette même position vers un autre institut serait facturé 100 francs. Ces frais de transfert sont donc presque sept fois plus élevés que les frais de courtage. Autrement dit, au prix du transfert, la même position pourrait être achetée et vendue plus que trois fois.

Sur la base des informations dont nous disposons, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le prix de revient des opérations de transfert de titres. Au vu de l'observation des frais appliqués à l'achat et à la vente de titres et du constat de la numérisation croissante des processus opérationnels bancaires qui améliore ainsi nettement leur efficacité, nous estimons sommairement que les coûts de transfert d'un titre standard pourraient n'être que de quelques francs. Nous relevons, par ailleurs, que le montant demandé est, dans certains cas, nettement disproportionné. Nous ne pouvons pas non plus exclure l'hypothèse que le niveau élevé de ces frais soit plutôt un outil pour décourager les clients qui souhaiteraient changer de banque.

5.3.4 Premières mesures entreprises

Suite à la publication en 2015 du premier rapport sur les frais bancaires, le Surveillant des prix avait invité les banques suisses à supprimer les frais de clôture de compte, à revoir à la baisse les frais de transfert de titres ainsi qu'à rendre les informations concernant ces frais plus facilement accessibles à leurs clients. La plupart des banques n'ont pas donné suite à nos requêtes. Seul le Credit Suisse a

[6] Cf. ATF 133 III 37, p. 40, consid. 3.1.

[7] Cf. Arnold F. Rusch, «Bankgebühren vor der Inhaltskontrolle», in *recht – Zeitschrift für juristische Weiterbildung und Praxis*, 2011, p. 170 ss.

[8] Cf. BGH, décision du 30 novembre 2004, XI ZR 200/03 in NJW 2005, p. 1275 ss.

baissé considérablement ses frais de transfert de titres. D'autres banques ont pris des mesures pour améliorer l'accessibilité et la transparence des informations relatives aux frais de transfert des titres[9].

En avril 2016, le Surveillant des prix a, dès lors, transmis au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) toute la documentation recueillie à ce sujet depuis début 2015, en vue d'une évaluation des frais de fermeture de compte et de transfert de titres, notamment pour déterminer si ceux-ci étaient admissibles ou disproportionnés par rapport aux prestations fournies.

Le SECO a ainsi écrit à 35 banques suisses pour leur demander de renoncer à prélever des frais pour la fermeture des comptes, le transfert de titres et la clôture d'hypothèques. Après avoir reçu les réponses des banques, le SECO a envoyé une deuxième requête à plusieurs banques, à laquelle il a ajouté la demande de renoncer aux clauses unilatérales d'adaptation des frais. Nous constatons que depuis l'envoi de notre requête au SECO, certaines banques ont renoncé aux frais de fermeture de compte et ont baissé leurs frais de transfert de titres. Des échanges entre le SECO et d'autres banques sont encore en cours.

5.3.5 Quelle perspective ?

Nous observons que les deux-tiers des banques de notre échantillon n'ont pas modifié leurs frais de transfert de titres suisse depuis 2015. Quatre banques ont baissé leurs frais et six banques les ont même augmentés. Dans la même période, 60 % des banques n'a pas modifié leurs frais de transfert de titres étrangers. Huit banques ont baissé leurs frais et cinq banques les ont augmentés. Malheureusement, nous constatons que la plupart des banques n'ont pas donné suite aux requêtes du Surveillant des prix et du SECO. La plupart des banques continuent de facturer des frais disproportionnés et entravent ainsi le fonctionnement optimal du marché.

La problématique des frais de transfert des titres est certainement systémique. Des centaines de milliers de clients dans plusieurs dizaines d'instituts bancaires en Suisse sont potentiellement touchés par ces frais. La facture globale que pourraient payer ces clients s'ils souhaitaient changer d'institut avoisinerait plusieurs dizaines de millions de francs (chaque portefeuille étant composé de plusieurs titres, le transfert de chaque titre est facturé par les banques entre 40 et 200 francs).

L'exemple cité plus haut (cf. point 5.3.1) de la banque suisse qui a décidé de suspendre de manière unilatérale sa collaboration avec les gérants de fortune indépendants constitue l'un des exemples les plus récents des conséquences négatives de la situation actuelle.

Une décision judiciaire dans ce domaine pourrait faire tomber les entraves au bon fonctionnement de la concurrence dans le secteur bancaire suisse et éviter le prélèvement de frais injustifiés, si les frais en question étaient qualifiés comme conditions commerciales déloyales selon la LCD. Si toutes les conditions légales préalables sont remplies, le SECO pourrait et devrait sans tarder lancer un procès pilote en la matière.

6 Conclusion

Nous avons constaté que les banques de notre échantillon d'observation offraient des services très semblables, à des prix très variés. Par rapport à notre observation du marché de 2015, nous avons aussi remarqué l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché : les néo-banques. Ces instituts ont amené plus de concurrence dans le segment des services de base. Néanmoins, les frais de transfert d'un portefeuille de titres vers un autre institut et, dans une moindre mesure, les frais de clôture de compte, peuvent constituer une entrave à la concurrence en limitant la mobilité de la clientèle qui voudrait transférer ses propres avoirs vers une autre banque.

[9] Pour des informations plus détaillées, il est possible de consulter la Newsletter du Surveillant des prix 03/2016, disponible sur le site Internet du Surveillant des prix : www.monsieur-prix.admin.ch.

Nous avons, par ailleurs, relevé, suite aussi aux actions entreprises par le Surveillant des prix dans le domaine des frais bancaires, une amélioration de l'accessibilité et de la transparence des informations sur les produits et les prix, en particulier au niveau des frais de fermeture et de transfert des titres.

Ces dernières années, nous avons observé une tendance à l'augmentation des tarifs bancaires, en particulier ceux relatifs à la tenue de compte. Cette tendance est également confirmée par l'évolution des frais qui ne sont pas pris en compte dans cette observation du marché (par ex. frais pour le prélèvement au guichet, frais pour le service d'assistance téléphonique et l'introduction du taux d'intérêt négatif sur les dépôts dépassant une certaine valeur). L'une des raisons souvent invoquées par les banques suisses pour justifier l'augmentation des frais est celle de pallier la baisse continue de leurs marges sur intérêt. **Nous nous attendons donc à ce que les banques procèdent à la réduction de frais facturés à leurs clients, dès que la situation des taux d'intérêt se sera normalisée**.

Malheureusement, nous constatons que la problématique mise en évidence en 2015 concernant les frais de fermeture de compte et de transfert de titres n'a pas encore pu être résolue. Ces frais visent davantage à sanctionner ou à décourager les clients de transférer leurs avoirs vers une autre banque qu'à couvrir les coûts générés par ces opérations. **La Surveillance des prix invite ainsi à nouveau les banques suisses à supprimer les frais de clôture de compte et à revoir à la baisse les frais de transfert des titres**. Ces derniers – généralement compris entre 40 et 200 francs par titre transféré – devraient être fixés au maximum au niveau qui couvre les coûts engendrés par ce type d'opération, coûts qui s'élèvent à une minime fraction des montants pratiqués les plus hauts.

Une décision judiciaire dans ce domaine pourrait faire tomber les entraves au bon fonctionnement de la concurrence dans le secteur bancaire suisse et éviter le prélèvement de frais injustifiés, si les frais en question étaient qualifiés comme conditions commerciales déloyales selon la LCD. Si toutes les conditions légales préalables sont remplies, le SECO pourrait et devrait sans tarder lancer un procès pilote en la matière.

Annexe 1 : Liste des banques de l’échantillon de l’observation du marché

Aargauer Kantonalbank
Appenzeller Kantonalbank
Baloise Bank SoBa
Banca dello Stato del Canton Ticino
Bank Cler (précédemment Bank Coop)
Bank Migros
Banque Cantonale de Fribourg
Banque Cantonale de Genève
Banque Cantonale du Jura
Banque Cantonale du Valais
Banque Cantonale Neuchâteloise
Banque Cantonale Vaudoise
Basellandschaftliche Kantonalbank
Basler Kantonalbank
Berner Kantonalbank
Credit Suisse
Glarner Kantonalbank
Graubündner Kantonalbank
Luzerner Kantonalbank
Nidwaldner Kantonalbank
Obwaldner Kantonalbank
PostFinance
Raiffeisen Bern
Schaffhauser Kantonalbank
Schwyzer Kantonalbank
St. Galler Kantonalbank
Thurgauer Kantonalbank
UBS
Urner Kantonalbank
Valiant Bank
Zuger Kantonalbank
Zürcher Kantonalbank

Annexe 2 : Frais de tenue d'un compte dépôt titres en 2015 et en 2021

Banque	Frais de gestion 2015	Frais de gestion 2021
Aargauer Kantonalbank	Entre 0.4 % et 0.8 %, selon la stratégie et la valeur du dépôt, droits de garde : inclus Dépôt «5trade » : entre 0.1 % et 0.3 % Frais de dépôt : jusqu'à Fr. 200'000 : 0.6 % de Fr. 200'000 à Fr. 1 Mio. : 0.5 % à partir de Fr. 1 Mio. : 0.4 %. Minimum : Fr. 60 par an	Gestion propre Tarif par trimestre : jusqu'à Fr. 500'000 : 0.08 %. à partir de Fr. 500'000 : 0.07 %. Minimum: Fr. 25
Appenzeller Kantonalbank	Fr. 30 par an	0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum: Fr. 50 par an
Baloise Bank SoBa	0.24 % - 1.2 % par an	0.18 % - 1.2 % par an
Banca dello Stato del Canton Ticino	0.28 % <= Fr. 1 Mio. 0.26 % > Fr. 1 Mio. <= Fr 2.5 Mio. 0.24 % > Fr. 2.5 Mio. >= Fr. 5 Mio. 0.20 % > Fr. 5 Mio. Minimum : Fr. 50 par an	0.3 % <= Fr. 500'000 0.29 % >Fr. 0.5 Mio. <= Fr. 1 Mio. 0,27 % >Fr. 1 Mio. <= Fr. 2.5 Mio. 0.25 % > Fr. 2.5 Mio >= Fr. 5 Mio. 0.22 % > Fr. 5 Mio. Minimum : Fr. 90 par an
Bank Cler (ex Bank Coop)	Minimum : Fr. 100 par an	Dépôt Easy-Trading (sans conseil) : Fr. 100.- par an (minimum) Dépôt Consult (avec conseil) : Fr. 120.- par an (minimum)
Bank Migros	à partir de Fr. 750'000 : 0.19 % à partir de Fr. 1.5 Mio. : 0.17 % à partir de Fr. 1.5 Mio. : 0.15 % Minimum: Fr. 30 par an	à partir de Fr. 750'000 : 0.23 % à partir de Fr. 1.5 Mio. : 0.21 % à partir de Fr. 1.5 Mio. : 0.19 % Minimum: Fr. 50 par an
Banque Cantonale de Fribourg	0.20 % sur la valeur du dépôt Fr. 20 par position Minimum: Fr. 50 par an	jusqu'à Fr. 1'000'000 : 0.25 % jusqu'à Fr. 5'000'000 : 0.22 % supérieur à Fr. 5'000'000 : 0.20 % Minimum : Fr. 50 par an
Banque Cantonale de Genève	Tarif de base: 0.10 % /an de la masse sous gestion + TVA Frais minimum: Fr. 40/an +TVA Réduction du tarif de base: gratuit pour les actions BCGE 50 % pour les fonds de placement BCGE Synchrony, Swisscanto Majoration du tarif de base: sans	Tarif de base: 0.30 % /an de la masse sous gestion + TVA Frais minimum: Fr. 40/an +TVA Réduction du tarif de base: gratuit pour les actions BCGE 0.25 % pour les fonds de placement BCGE Synchrony, Swisscanto Majoration du tarif de base: 0.05 %
Banque Cantonale du Jura	Gratuit	Gratuit

Banque	Frais de gestion 2015	Frais de gestion 2021
Banque Cantonale du Valais	Fr. 40 par position Minimum : Fr. 60 Pr an par dépôt Réduction du tarif de base : gratuit pour les actions BCVs gratuit pour les obligations de caisse BCVs Majorations du tarif de base : 0.10 % pour les valeurs déposées à l'étranger 0.10 % pour les dépôts hors dépôts collectifs 0.10 % pour les métaux précieux, sauf l'argent 0.20 % pour les métaux précieux argent 0.05 % pour un dépôt numérique	< Fr. 1’500'000 : 0.28% annuel < Fr. 3'000'000 : 0.26 % annuel < Fr. 5'000'000 : 0.24 % annuel > Fr. 5'000'000 : 0.22 % annuel Min. Fr. 60/dépôt et min. Fr. 40/position Gratuit pour actions BCVs et obligations de caisse BCVs 20 % de rabais sur les fonds de placement BCVs Majoration de : 0.15 % pour titres déposés à l’étranger 0.10 % pour métaux précieux 0.05 % pour clients domiciliés à l’étranger 0.05 % pour dépôt numérique 0.10 % pour dépôt hors dépôts collectifs
Banque Cantonale Neuchâteloise	Gratuit	De 0.30 % à 0.25 %. A partir de Fr. 5 Mio. => sur demande
Banque Cantonale Vaudoise	Dépôt traditionnel: - taux de base: 0.27 % - Commission min.: Fr. 40 par position / Fr. 60 par dépôt Dépôt Tradedirect (en ligne): - taux de base: 0.1 % - commission min.: Fr. 40 par position - commission max.: Fr. 100 par dépôt Réduction du tarif: - 100 % pour action BCV - 30 % pour les fonds de placement BCV et Swiscanto - 50 % pour les obligations de caisse BCV	Fr. 48 par an
Basellandschaftliche Kantonalbank	0.15 % sur la valeur du dépôt Minimum: Fr. 50 par an	0.15 % sur la valeur du dépôt Minimum: Fr. 100 par an
Basler Kantonalbank	0.125 % Minimum : Fr. 120 par an	Dépôt « Easy-Trading » (sans conseil) : minimum Fr. 25 par trimestre Dépôt « Consult » (avec conseil): minimum Fr. 37.50 par trimestre

Banque	Frais de gestion 2015	Frais de gestion 2021
Berner Kantonalbank	0.2 % sur la valeur du dépôt Minimum: Fr. 50 par an	Minimum. Fr. 75 par an Les dépôts qui ne contiennent que des actions nominatives BEKB sont gratuits
Credit Suisse	A partir de Fr. 5 Mio. : 0.3 % par an de Fr. 5 Mio. jusqu'à Fr. 20 Mio. : 0.25 % par an à partir de Fr. 20 Mio. : 0.2 % par an. Minimum par position/valeur : Fr. 5 par mois. Actifs étrangers conservés à l'extérieur : supplément de 0.1 % par an	A partir de Fr. 5 Mio. : 0.35 % par an de Fr. 5 Mio. jusqu'à Fr. 20 Mio. : 0.30 % par an à partir de Fr. 20 Mio. : 0.2 % par an. Minimum par position/valeur : Fr. 5 par mois. Actifs étrangers conservés à l'extérieur : supplément de 0.15 % par an
Glarner Kantonalbank	Tarif standard : 0.20 % par an (par titre : min. Fr. 25 / max. Fr. 600) Par dépôt : minimum Fr. 50 par .an Titres en monnaie étrangère : supplément de frais de 0.075 % par an	Tarif standard : 0.25 % par an (par titre : min. Fr. 25 / max. Fr. 750) Par dépôt : minimum Fr. 50 par .an Titres en monnaie étrangère : supplément de frais de 0.075 % par an
Graubündner Kantonalbank	Jusqu'à Fr. 250'000 : 0.27 % à partir de Fr. 250'000 : 0.25 % à partir de Fr. 750'000 : 0.23 % à partir de Fr. 2 Mio. : 0.21 % minimum Fr. 75 par an (gratuit si le dépôt ne contient que des bons de participation GKB)	Minimum Fr. 100 par an (gratuit si le dépôt ne contient que des bons de participation GKB)
Luzerner Kantonalbank	Tarif de base : 0.22 % sur la valeur du dépôt Minimum par dépôt : Fr. 50 par an	Tarif de base : 0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum par dépôt : Fr. 50 par an Pour les produits de la LUKB : de 0.10 % à 0.17 % sur la valeur du dépôt Pas de minimum pour les enfants, les écoliers, les jeunes et étudiants
Nidwaldner Kantonalbank	0.22 % par an Minimum : Fr.10 par valeur	Jusqu'à Fr. 2 Mio. : 0.25 % jusqu'à Fr. 5 Mio. : 0.20 % à partir de Fr. 5 Mio. : 0.15 % Minimum : Fr. 50 par an
Obwaldner Kantonalbank	0.22 % par position selon la valeur de marché Minimum : Fr. 50 par an	0.25 % par position selon la valeur de marché Minimum : Fr. 10 par an
Postfinance	Gratuit	Fr. 90 par an Les clients reçoivent un crédit pour le trading (frais de courtage) de la même valeur
Raiffeisen Bern	0.2 % par position (minimum Fr. 5 par an) Fonds Raiffeisen & Vontobel: 0.10 % Minimum : Fr. 50 par an	0.2 % par position (minimum Fr. 5 par an) Minimum : Fr. 50 par an

Banque	Frais de gestion 2015	Frais de gestion 2021
Schaffhauser Kantonalbank	0.27 % par position Minimum : Fr. 20; Maximum Fr. 2’500 Minimum par dépôt : Fr. 50 par an	Sans conseil: 0.25 % Minimum Fr. 150 par an Avec conseil : 0.40 % Minimum : Fr. 100 par an
Schwyzer Kantonalbank	Jusqu’à Fr. 250'000 : 0.30 % de Fr. 250'000 à Fr. 1 Mio. : 0.25 % à partir de Fr. 1 Mio. : 0.20 % Minimum : Fr. 25 par trimestre	Jusqu’à Fr. 250'000 : 0.40 % de Fr. 250'000 à Fr. 1 Mio. : 0.35 % à partir de Fr. 1 Mio. : 0.30 % Minimum : Fr. 25 par trimestre
St. Galler Kantonalbank	0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 50 par an	0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 100 par an
Thurgauer Kantonalbank	0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 50 par an Zuschlag für ausländische Wertpapier 0.1 % Titres en monnaie étrangère : supplément de frais de 0.1 %	0.25 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 50 par an
UBS	0.35 %, jusqu’à Fr. 10 Mio. sur la valeur du dépôt	0.35 %, jusqu’à Fr. 10 Mio. sur la valeur du dépôt
Urner Kantonalbank	0.22 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 50 par an	Minimum : Fr. 60 par an
Valiant Bank	Titres étrangers : 0.18 % Fonds de placement de tiers : 0.12 % Minimum : Fr. 25 par an	0.30 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 100 par an
Zuger Kantonalbank	0.22 % sur la valeur du dépôt Minimum : Fr. 50 par an	Tarifs pour E-Invest : jusqu’à Fr. 3 Mio. : 0.3 % jusqu’à Fr. 5 Mio. : 0.26 % jusqu’à Fr. 10 Mio. : 0.23 % à partir de Fr. 10 Mio. : 0.21 %
Zürcher Kantonalbank	Produits de la ZKB : 0.12 % (minimum Fr. 1 par mois) Fonds dans l'univers de placement de la ZKB : 0.20 % (minimum Fr. 2 par mois) Titres déposés en Suisse : 0.25 % (minimum Fr. 2.50 par mois) Titres déposés à l'étranger : 0.35 % (minimum Fr. 3.50 par mois) Minimum par dépôt : Fr. 50 par an	Produits de la ZKB : 0.20 % (minimum Fr. 2 par mois) Titres déposés en Suisse : 0.30 % (minimum Fr. 3 par mois) Titres déposés à l'étranger et métaux précieux : 0.40 % (minimum Fr. 4 par mois) Minimum par dépôt : Fr. 50 par an

Annexe 3 : Frais de fermeture des comptes et de la relation bancaire en 2015 et en 2021

Banques	Compte épargne		Compte salaire		Compte dépôt titres		3A		Compte de libre passage		Relation bancaire	
	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021	2015	2021
Aargauer Kantonalbank	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 50	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Appenzeller Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Baloise Bank SoBa	CHF 20	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 50	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Bank Cler (ehm. Bank Coop)	CHF 3	CHF 3	CHF 10	CHF 10	CHF 0	CHF 0	CHF 3	CHF 3	CHF 0	CHF 0	CHF 20	CHF 20
Banca dello Stato del Canton Ticino	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 50	CHF 50
Bank Migros	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale de Fribourg	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale de Genève	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 200	CHF 10	CHF 120	CHF 0	CHF 120	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale du Jura	CHF 12	CHF 12	CHF 12	CHF 12	CHF 12	CHF 12	CHF 50	CHF 25	CHF 25	CHF 50	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale du Valais	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale Neuchâteloise	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Banque Cantonale Vaudoise	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Basellandschaftliche Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Basler Kantonalbank	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 20	CHF 20	CHF 20	CHF 0	CHF 0
Berner Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 25	CHF 25	CHF 0	CHF 0
Credit Suisse	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Glarner Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Graubündner Kantonalbank	CHF 10	CHF 0	CHF 10	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Luzerner Kantonalbank	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 75	CHF 50	CHF 75	CHF 0	CHF 20
Nidwaldner Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 100	CHF 100	CHF 100	CHF 100	CHF 20	CHF 20
Obwaldner Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 100	CHF 0	CHF 100	CHF 0	CHF 20
Postfinance	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Raiffeisen Bern	CHF 15	CHF 15	CHF 15	CHF 15	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Schaffhauser Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Schwyzer Kantonalbank	CHF 10	CHF 10	CHF 10	CHF 10	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
St. Galler Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Thurgauer Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
UBS	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Urner Kantonalbank	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 20
Valiant Bank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 15	CHF 15
Zuger Kantonalbank	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 20	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
Zürcher Kantonalbank	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
# gratuit	23	20	24	25	31	30	27	25	26	25	28	25
% gratuit	72%	63%	75%	78%	97%	94%	84%	78%	81%	78%	88%	78%
Max.	CHF 20	CHF 20	CHF 20	CHF 20	CHF 12	CHF 200	CHF 100	CHF 100	CHF 100	CHF 100	CHF 50	CHF 100
Min. (si pas gratuit)	CHF 3	CHF 3	CHF 10	CHF 10	CHF 12	CHF 12	CHF 3	CHF 3	CHF 20	CHF 20	CHF 15	CHF 15